

## Banques

Le gendarme de la Bourse  
enquête sur l'Ecureuil

**E**NCORE un dossier épineux pour les Caisses d'épargne. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'opérations périlleuses sur des marchés hautement spéculatifs. Mais de simples produits d'épargne vendus à quelque 200 000 souscripteurs sous le nom de Doubl'ô monde. Selon nos informations, l'AMF, l'Autorité des marchés financiers, en charge notamment de la sécurité des épargnants, vient d'ouvrir une enquête sur ces fonds communs de placement. Les limiers de l'AMF cherchent à savoir si l'Ecureuil a bien rempli ses obligations de conseil et d'information au moment de leur commercialisation. L'AMF s'est donc finalement émue du sort de ces petits épargnants dont beaucoup, qui s'estimaient lésés, se sont mobilisés voilà plusieurs mois pour faire valoir ce qu'ils considèrent comme leurs droits (voir nos éditions du 31 août). Un de leurs avocats, M<sup>e</sup> Daniel Richard, avait d'ailleurs lui-même réclamé une enquête et s'appêtait à déposer une plainte pour publicité mensongère.

## Les associations d'usagers mobilisées

Vendu en 2001 et 2002, Doubl'ô monde promettait un doublement du capital investi à condition de bloquer son épargne pendant six ans. Ces fonds étaient investis sur un panier d'actions sélectionnées par la banque. Six ans plus tard, le réveil est douloureux puisque la plupart des souscripteurs ont tout juste récupéré leur mise, moins les frais. Ils n'ont même pas eu la chance de valoriser leur épargne en fonction de l'inflation. « En fait, le problème va au-delà d'un simple défaut de conseil et d'information, s'insurge M<sup>e</sup> Hélène Féron, qui avec M<sup>e</sup> Nicolas Lecoq Vallon, défend elle aussi des dizaines de plaignants. C'est la conception même du

produit qui est viciée. En effet, les gérants avaient pris toutes les garanties pour se protéger contre les baisses des marchés, mais a contrario, il leur était impossible de prétendre avec le même produit doubler le capital. »

Interrogées en août dernier, les Caisses d'épargne assuraient qu'une information très claire avait été délivrée aux clients. La direction reconnaissait que des « défauts de commercialisation ponctuels avaient pu avoir lieu mais certainement pas de problème général ». Après la mobilisation de plusieurs associations (l'Association française des usagers des banques ou encore SOS Petits Porteurs), l'enquête de l'AMF va peut-être contribuer à dégeler la situation. On se souvient qu'une affaire analogue portant sur Bénéfic, un produit vendu par la Poste, avait été classée sans suite pour cause de prescription des faits. Un problème qui ne devrait pas se poser dans cette affaire.

JANNICK ALIMI



200 000 clients des Caisses d'épargne se sont laissés tenter par Doubl'ô monde. Un produit sur lequel enquête l'Autorité des marchés financiers. (LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN.)

0,80 € N° 2511 JEUDI 23 OCTOBRE 2008

# Aujourd'hui

en France